

## REUNION DU CONSEIL DU 26 FEVRIER 2010

Le 26 février deux mille dix à vingt heure trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pascal PHILIPPOT, Maire.

**Etaient présents** : M. PHILIPPOT Pascal, M. BOLAC Gérard, M. MOUCHARD Patrick, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme THIEBAUT Colette, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme MAC DAID Emma, Mlle DAUSEND Sandra, M. GIRAULT Bruno, Mme MASSUARD Frédérique M. BUHL Hartmut, M. PRUVOST Laurent.

**Procuration** :

M. GALINIER-WARRAIN à Mme Frédérique MASSUARD

Mme DUTHION à M. Gérard BOLAC

Mme DAUSEND Sandra est élue secrétaire

Convocation du 18 février 2010

### INFORMATIONS GENERALES ET DELIBERATIONS

<b>FINANCES</b>
-----------------

Colette Thiebaut
------------------

**Délibération : Budget assainissement compte administratif à l'unanimité**

Le Maire est sorti de la salle pour le vote.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2009 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		19 711,11		248 862,86		268 573,97
Part affectée investissement						
Opérations exercice	31 367,08	44 502,01	768 589,20	580 453,26	799 956,28	624 955,27
<b>Totaux</b>	<b>31 367,08</b>	<b>64 213,12</b>	<b>768 589,20</b>	<b>829 316,12</b>	<b>799 956,28</b>	<b>893 529,24</b>
Résultat clôture de l'exercice		13 134,93	188 135,94		188 135,94	13 134,93
<b>Résultats définitifs</b>		<b>32 846,04</b>		<b>60 726,92</b>		<b>93 572,96</b>

**Délibération : Compte de gestion 2009 du budget assainissement à l'unanimité**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération : Affectation du résultat du budget assainissement à l'unanimité**

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2009 qui présente les résultats suivants à la clôture de la gestion 2009 :

- section d'investissement : 60 726 €

- section d'exploitation : 32 846 €

le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation de 32 846 € à l'article 002 de la section d'exploitation au BP 2010.

**Délibération : Vote du budget primitif d'assainissement à l'unanimité**

Le conseil approuve le budget primitif 2010 :

Section d'exploitation 96 846 €  
 Section d'investissement 440 119 €

**Délibération : Budget communal compte administratif à l'unanimité**

Le Maire est sorti de la salle pour le vote

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2009 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		126 058,15	90 938,07		90 938,07	35 058,15
Part affectée investissement	91 000,00					
Opérations exercice	421 003,34	599 889,24	197 248,17	193 551,05	618 251,51	793 440,29
<b>Totaux</b>	<b>512 003,34</b>	<b>725 947,39</b>	<b>288 186,24</b>	<b>193 551,05</b>	<b>709 189,58</b>	<b>829 498,44</b>
Résultat clôture de l'exercice		178 885,90	3 697,12		3 697,12	178 885,90
<b>Résultats définitifs</b>		<b>213 944,05</b>	<b>94 635,19</b>			<b>119 308,86</b>

Reliquat des RAR dépenses d'investissement : affectation prévue fin 2010.

**Délibération : Compte de gestion 2009 du budget communal à l'unanimité**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération : Affectation du résultat du budget communal à l'unanimité**

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2009 qui présente les résultats

suivants : - section d'investissement : - 94 635,19 €

- section de fonctionnement : 213 944,05 €

le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

- en section d'investissement à l'article 1068 : 94 636 €
- en section de fonctionnement à l'article 002 : 119 308 €

**Délibération : Vote du budget primitif communal à l'unanimité**

Le conseil approuve le budget primitif 2010 :

Section de fonctionnement : 673 137 €

Section d'investissement : 561 451 €

**Délibération : dossier de retraite centre de gestion à l'unanimité**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de principe de la collectivité à la prestation facultative « réalisation des dossiers de liquidation et pré liquidation CNRACL » moyennant la tarification indiquée ci-après :

Dossier de pré liquidation	80 €
Dossier de liquidation	80 €
Dossier de pré liquidation + dossier de liquidation pour un même agent	120 €

Ces tarifs pourront faire l'objet d'une révision.

- autorise le Maire à signer la convention (projet annexé) et tous les actes ou avenants à intervenir, pour la mise en œuvre de cette prestation
- prend acte que la facturation n'interviendra qu'en cas de recours à ce nouveau service.

**Délibération : demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation : à l'unanimité**

Le conseil municipal sollicite une subvention de 14 817,47 euros au titre du fonds départemental de péréquation 2010 pour travaux et achats divers effectués en investissement.

**Délibération : Vote du taux des quatre taxes directes locales à l'unanimité**

Le conseil municipal vote le maintien des taux. Les produits seront transmis ultérieurement.

**DIVERS**

Pascal Philippot

**Délibération : vote des indemnités des adjoints 12 voix pour, 2 abstentions (Mme THIEBAUT, M. GIRAULT), 1 voix contre (M. PRUVOST)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 05 février 2010 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire (finances et urbanisme).

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et avec effet au 1<sup>er</sup> mars de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire :

Taux 5,5 % de l'indice 1015 pour l'adjoint déléguée aux finances,

Taux 5,5 % de l'indice 1015 pour l'adjoint délégué à l'urbanisme.

**ORGANISATION,  
FONCTIONNEMENT**

Patrick Mouchard

**Délibération : suppression et création poste adjoint du patrimoine :**

Au vu d'éléments nouveaux il est décidé de surseoir à cette délibération.

**Délibération : reconduction contrat agent communal agence postale à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe le conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Le Maire propose au conseil la reconduction du contrat d'adjoint administratif pour l'agence postale communale à raison de 16 heures par semaine à compter du 18 mai 2010.

Le conseil après en avoir délibéré accepte la reconduction du contrat pour l'emploi d'un adjoint administratif contractuel à compter du 18 mai 2010 pour 16 heures par semaine. Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget 2010.

**Délibération : cession remorque à l'unanimité**

Le Maire informe le conseil de l'acquisition d'une nouvelle remorque pour le tracteur. Le conseil municipal approuve la vente de l'ancienne remorque et de l'épandeur pour un montant de 1 000 €

**CULTURE, MANIFESTATIONS,  
ASSOCIATIONS**

Emmanuelle Donzier

Réunion de la commission le 05 février dernier. Présentation du programme annuel en coordination avec St Ouen Marchefroy et M. Olivier HEDOUX. Prochaine étape : réunion avec les associations pour savoir celles qui souhaitent s'associer.

Visite de l'équipe d'Ivry sur Seine le vendredi 02 avril pour les remercier de leur participation au marché de Noël 2009 et connaître leur disposition vis-à-vis d'une nouvelle manifestation en 2010.

**COMMUNICATION**

Gérard Bolac

Bulletin municipal : beau travail d'équipe.

Brèves de Berchères : parution 4 par an, prochaine sortie début avril.

**ENVIRONNEMENT, URBANISME**

Bruno Girault

Résultat appel d'offres marché d'entretien réseau et station. Trois entreprises ont répondu après avoir été sollicitées, une entreprise non sollicitée a répondu. Ecart de 0 à + 36%. La commande a été passée à la société SAUR après consultation pour un montant annuel de 4 465 €HT.

Avec l'arrivée du printemps les plantations vont redémarrer.

**JURIDIQUE**Frédérique Massuard  
et Gilles Galinier-Warrain**Délibération : convention ATESAT à l'unanimité**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article - III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, une assistance technique fournie par les services de l'Etat (ATESAT).

Vu le décret n°2002 - 1209 du 27 septembre 2002.

Vu l'arrêté du 27 décembre fixant la rémunération de l'assistance technique paru au J.O. du 31 décembre 2002, en application des critères d'éligibilité définis par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune de Berchères-sur-Vesgre a été déclarée éligible à l'ATESAT par l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2009.

Compte tenu en plus du rendez-vous avec l'ATESAT et sur un exposé précis de leur mission,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat (Direction Départementale des Territoires) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant la mission d'assistance suivante :

1. Missions de base
2. Mission complémentaire : gestion du tableau de classement de la voirie communale

Compte tenu de notre population de 923 habitants (population DGF), l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) à : deux cent sept euros soixante-huit centimes (207,68 €).

Monsieur le Maire précise également que cette convention valable pour 2010 à compter du 1<sup>er</sup> janvier pourra être reconduite tacitement pour les années 2011 et 2012. Elle peut être résiliée par la collectivité ou l'Etat moyennant un préavis de six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter au règlement de la convention pour 2010 l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante,
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Etat (DDT).

Le recouvrement d'arriéré se poursuit auprès de nos locataires indécis. Constatation de la clause résolutoire ayant pour effet la résiliation du bail. Première date d'audience attendue avant l'été 2010.

## **TRAVAUX**

Pascal Philippot & Laurent Pruvost

### **Délibération : appel d'offres travaux rue de l'Ecole et carrefour Gabriel Gabrio 14 voix pour, 1 voix contre (M. PRUVOST)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour les travaux rue de l'Ecole et carrefour Gabriel Gabrio et à signer tous documents concernant cette procédure.

En cas de non attribution des subventions ou de coût prohibitif, la procédure serait déclarée sans suites.

### **Délibération : étude assainissement Bois Rouland et Haut Bois Rouland à l'unanimité**

Le Maire informe le conseil du projet de procéder au raccordement au réseau assainissement des habitants des rues suivantes : Bois Rouland et Haut Bois Rouland, pour pouvoir encore profiter des programmes d'aides et subventions mis en place et valable jusqu'en 2012 par les organismes concernés.

Le conseil après en avoir délibéré autorise le Maire :

- à lancer l'étude pour l'assainissement pour le Bois Rouland et le Haut Bois Rouland en passant par la route du Mesnil Simon,
- à signer tous documents relatifs à cette étude,
- à rechercher et demander toutes subventions liées à ce dossier.

## **CIMETIERE**

Danièle Ryckeboer et Hartmut Bühl

Les travaux ont commencé :

1<sup>ère</sup> phase, les travaux pour la Chapelle ont commencé par l'entreprise SORET et devraient durer jusqu'à fin mars. 2<sup>ème</sup> début avril par l'entreprise GUILLO pour la reprise des ruissellements, le soubassement de la Chapelle et les allées piétonnes. 3<sup>ème</sup> phase l'espace cinéraire.

Les subventions : pour la Chapelle 20 % de la DGE et 21,92 % de la réserve parlementaire. Pour le cimetière 26,43 % député.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Danièle Ryckeboer

Compte-rendu de la réunion du 18 février 2010. Reconduction du programme annuel.

Une famille en difficulté aidée en début d'année.

## **JUMELAGE**

Hartmut Bühl

Le conseil communal d'Adelsheim a voté à l'unanimité sa venue à l'occasion du 08 mai, accompagné d'une fanfare de 34 personnes.

## **SYNDICATS**

### **SIRP (Laurent PRUVOST)**

#### **Délibération : approbation nouveaux statuts SIRP à l'unanimité**

Modification des statuts du Sirp :

Les statuts actuels du syndicat étant incomplets, et à la demande de la Préfecture, les membres du conseil syndical décident de compléter l'article 2 par :

- La construction et la gestion (investissement et fonctionnement) des restaurants scolaires.
- Les dépenses de personnel nécessaires à l'accompagnement de transport scolaire, le fonctionnement des restaurants scolaires, l'entretien des locaux, la gestion administrative, à l'emploi des ASEM.

Le conseil municipal a adopté les nouveaux statuts joints à cette délibération.

### **Syndicat de la Basse-Vesgre (Patrick MOUCHARD)**

Compte rendu de la réunion du 18 février 2010 :

Approbation du compte administratif 2009. Approbation du compte de gestion 2009 dressé par le receveur municipal. Participation des communes pour 2010. Pour Berchères-sur-Vesgre : 2767,11 € (légère diminution). Vote du budget primitif 2010. Une étude de rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques sera menée par le cabinet SOGREAH à ARCUEIL retenu suite à un appel d'offres.

### **Syndicat de la Vaucouleurs (Sandra DAUSEND)**

Approbation du budget. Défense incendie à inclure dans les statuts. Pas d'augmentation du prix de l'eau.

#### **Délibération : échange de parcelles à l'unanimité**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de rétrocéder le chemin rural n° 47 : 183 m<sup>2</sup> au syndicat de la Vaucouleurs et 50 m<sup>2</sup> à la SCI la Tourelle cette disposition pourrait donner lieu à un échange de 150 m<sup>2</sup> de terrain d'accès au stade sur la parcelle ZI 47.

Le conseil municipal donne son accord pour engager les diverses démarches.

### **SYROM (Frédérique MASSUARD)**

Débat d'orientation budgétaire cette semaine. Budget dans une quinzaine de jours. Le Président vient à Berchères le 11 mars à 14 h pour élucider le problème de non ramassage dans certaines rues.

### **CCLVD (Gérard BOLAC)**

Budget : maîtrise des dépenses du secteur enfance jeunesse.  
Comptes-rendus des dernières réunions.

### **SICA ANET (Emmanuelle DONZIER)**

Prochaine réunion le 10 mars 2010. Vote du budget avec augmentation de la participation de Berchères-sur-Vesgre 20 900 €

Monsieur Laurent PRUVOST soulève le problème de la barrière installée à la fin de la rue des Garennes pour interdire l'accès aux véhicules motorisés au chemin communal qui s'inscrit dans le prolongement. Il demande si un arrêté municipal a été pris en amont et si, légalement, c'est possible. Le conseil municipal décide de déposer la barrière mais pas les poteaux. Il sera fait une analyse plus précise de cette question et des nuisances posées par la circulation intempestive de véhicules polluants la tranquillité des riverains en empruntant ce chemin.

### **DECISIONS MUNICIPALES**

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.*

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de sept maisons.
- Droit de préemption non exercé suite à la vente de deux terrains.
- Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne à taux variable de 120 000 euros.
- Réalisation d'un prêt avec phase de mobilisation et de consolidation auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 200 000 euros.

La séance est levée à 23 heures 30